

Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Occitanie « Section Urgences »

Avis du 11 octobre 2024 de la section « Urgences » du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Occitanie

Conformément aux missions du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources « Section Urgences », définies par le Décret n° 2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence, et à l'article 3 de l'Arrêté du 2 juillet 2024 relatif à la régulation temporaire de l'accès aux urgences, le Comité Consultatif d'Allocation des Ressources « Section Urgences » a été **consulté sur le renouvellement de la régulation temporaire à l'entrée des urgences du CH d'Albi.**

Lors de l'expression du vote, 17 électeurs étaient inscrits pour le vote ; 13 se sont exprimés.

Question	Mode d'adoption
Etes-vous favorable au renouvellement de la régulation temporaire à l'entrée des urgences du CH d'Albi ?	Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%). <i>Nombres de voix :</i> <i>Oui : 10</i> <i>Non : 0</i> <i>Ne se prononce pas : 3</i>

Fait le 11 octobre 2024,

Le Président



Mr Philippe PERIDONT